

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
17/09/96

Origine :
DGA

MMES et MM les Directeurs des CPAM

MMES et MM les Directeurs des CGSS

Réf. :
DGA n° 15/96

Plan de classement :

1131	25202				
------	-------	--	--	--	--

Objet :
IDENTIFICATION DES FOURNISSEURS DANS LE FICHER PRATICIENS

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

20/09/96

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DGA / MOPMme SADOUL - Mme AL ABAYAJI - DGR/RPS : Mme VEYSSET

Téléphone :

42.79.33.92 - 42.79.31.40 - 42.79.30.11

@

Direction de la Gestion Administrative

17/09/96

Origine : MMES et MM les Directeurs des CPAM
DGA
MMES et MM les Directeurs des CGSS

N/Réf. : DGA n° 15/96

Objet : IDENTIFICATION DES FOURNISSEURS DANS LE FICHIER PRATICIEN

1 - La mise en oeuvre des échanges en télétransmission avec les fournisseurs d'appareillage nécessite d'identifier cette catégorie dans le fichier des professionnels de santé "PRATIC 99".

Le lot 95.20 récemment diffusé intègre une action de maintenance qui permet de mémoriser les fournisseurs dans le fichier des Professionnels de Santé.

2 - Ils seront identifiés sous un numéro ayant la structure suivante :

. code département	=	2 c (valeur 2)
. catégorie	=	1 c
. n° d'ordre	=	1 c (valeur 6)
		4 c (n° attribué par la C.P.A.M.)

Chaque succursale (ou point de vente) doit être identifiée.

Les autres informations suivent les mêmes règles que celles des officines.
Dans la carte 20, la zone CES position 56 à 59 est à renseigner par :
. 30 + année d'agrément de la C.R.A.M. ou par défaut, date d'installation,
. spécialité 50.

Le code convention est à indiquer à "1" s'il s'agit d'une Convention Tiers payant sinon , le code doit être indiqué à "0" (zéro).

Il convient que chaque C.P.A.M. s'assure que le logiciel de saisie de mouvements de mise à jour du fichier PRATICIEN accepte en 4ème position du numéro la valeur 6. En cas de rejet, la maintenance est à effectuer par vos soins.

3 - Cette solution est transitoire, les informations concernant cette catégorie seront plus spécifiques lors de la mise en oeuvre du nouveau fichier PRATICIEN.

Dans l'attente, ceci vous permettra d'effectuer des échanges de normes B2 avec les fournisseurs qui nous sollicitent pour démarrer rapidement.

Le Directeur
de la Gestion Administrative

Loïc LE NEVE RICORDEL